
CHARTRE DN MADE

ELMAD Auguste Renoir

SOMMAIRE

1. Organisation du travail

Respect des lieux et du matériel

Rendu des travaux

Les workshops

Gestion du temps de travail et autonomie

2. Évaluation

Comment valider une UE ?

Comment valider un semestre ?

Les règles de compensations

Les rattrapages

Les ECTS

3. Assiduité – ponctualité

Les retards

Les absences

4. Évaluation des enseignements

I. organisation du travail

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

Les salles de cours sont des espaces de travail qui doivent préserver les conditions nécessaires à la concentration de chacun. Il est impératif de les laisser propres et organisés pour les cours suivants.

Le prêt du matériel dont nous sommes collectivement responsables, s'effectuera selon les règles déterminées par chaque Parcours, chaque étudiant engageant sa responsabilité dans les limites de son contrat d'assurance scolaire.

Il vous est demandé de toujours prendre soin de ranger le matériel mis à votre disposition en fin de cours, ainsi que de veiller à éteindre les ordinateurs, scanners et imprimantes que vous avez utilisés.

En cas de matériel à usage collectif, il appartient à chacun d'en vérifier le rangement.

RENDU DES TRAVAUX

Vous devez remettre vos dossiers et travaux complets et achevés à l'échéance fixée par les enseignants.

Voir paragraphe 3 page 3, incidence d'un travail non-rendu sur le PV.

Une absence ne constitue pas une excuse automatique pour bénéficier d'un délai supplémentaire pour finir un travail.

Si, un jour d'absence, vous devez remettre un dossier, il vous faut :

- prévenir le professeur;

- le faire parvenir au professeur dans les plus brefs délais. Vous pourrez, avec l'accord du professeur, l'envoyer sous forme numérique par mail.

Si l'absence est prévue, anticiper et rendre le dossier avant la date.

LES WORKSHOPS

Les workshops peuvent être intégrés dans l'évaluation.

GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET AUTONOMIE

Savoir bien gérer son temps est une qualité indispensable aussi bien en épreuve en temps limité que pour les exercices faits durant les séances de cours.

C'est une compétence à développer rapidement afin de pouvoir organiser son travail durant les plages d'autonomie prévues dans l'organisation des enseignements.

2. L'évaluation

Aucune note n'est éliminatoire et aucun EC ne peut être coefficienté

CAPITALISATION DES UE* ET COMPENSATIONS

Les unités des quatre premiers semestres sont évaluées sous la forme d'un contrôle continu dont les modalités de mise en œuvre sont définies dans la maquette pédagogique élaborée par l'établissement. Cette dernière précise pour chaque unité, les enseignements constitutifs sur lesquels portent les situations d'évaluation, leur nombre et pour chaque situation, le contexte de réalisation et les performances attendues.

L'acquisition des unités d'enseignement du diplôme national des métiers d'art et du design s'organise selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits. Le DN MADE s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites selon les deux possibilités suivantes. Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus.

1. D'une part, la compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement; d'autre part, elle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs.

2. Par décision de la commission pédagogique, un dispositif spécial de compensation peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

COMMENT S'ENREGISTRE L'ACQUISITION DES UE ?

L'acquisition des unités d'enseignement du diplôme national des métiers d'art et du design s'organise selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

La commission pédagogique se réunit deux fois par an :

Au premier semestre, pour entériner et publier les résultats avec mise en place d'une session de rattrapage dans les deux semaines qui suivent sa tenue (session qui est définie par les professeurs des UE manquantes selon les résultats des EC*).

Ce rattrapage est-il une obligation ?

Le rattrapage est une obligation si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'UE. L'équipe pédagogique propose à la commission pédagogique le dispositif de rattrapage de l'EC ou des EC concernés.

La commission pédagogique entérine ou modifie les propositions de session de rattrapage.

Au deuxième semestre pour valider les passages des étudiants.

Toute UE acquise l'est définitivement. En cas de redoublement, elle ne pourra pas être repassée l'année suivante dans le but d'améliorer la note de l'UE acquise.

La commission pédagogique est souveraine pour opérer un rattrapage ou non d'UE manquante selon des conditions particulières au cas par cas, par la modification de note(s) d'EC. Les ECTS* des UE ainsi rattrapées sont alors attribués.

Description des mécanismes de compensation et de délivrance du diplôme :

En amont de la commission pédagogique

La moyenne des notes semestrielles des EC est calculée par UE constituant la note d'UE:

- **1er niveau de compensation: les EC se compensent au sein d'une UE:**

Supérieure ou égale à 10: l'UE est acquise, les ECTS sont attribués.

Inférieure à 10: l'UE n'est pas acquise, aucun ECTS attribué.

Les autres mécanismes de compensation :

- 2^e niveau de compensation: les UE se compensent au sein d'un même semestre.
- 3^e niveau de compensation: les semestres d'une même année se compensent.

Si le candidat a su faire la démonstration des compétences attendues dans le cadre du mémoire et du projet S5, S6, alors le jury de diplôme est souverain pour attribuer les UE et ECTS manquants. Une note de 10 est alors attribuée. L'obtention du diplôme délivre de droit 180 crédits ECTS.

LES ECTS

Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Les ECTS sont donc utiles pour organiser les échanges et évaluer les équivalences avec des formations européennes. C'est dans le cadre de la convention avec les établissements étrangers que sont évaluées les équivalences et que l'étudiant est assuré d'obtenir le nombre de crédits qui lui sont dus par semestre.

Quel est le principe de délivrance des ECTS?

Les ECTS sont délivrés de manière GLOBALE pour chaque unité par semestre.

La délivrance partielle d'ECTS au niveau des enseignements constitutifs n'est pas autorisée.

- 60 ECTSpassage en deuxième année;
- entre 48 et 59 ECTS.....passage en deuxième année avec rattrapage;
- moins de 48 ECTSredoublement ou exclusion de la formation (arrêté sur décision du chef d'établissement).

Si on attribue à l'étudiant à la fin de la deuxième année:

- 120 ECTSpassage au cinquième semestre;
- entre 108 et 119 ECTS...passage au cinquième semestre avec rattrapage;
- moins de 108 ECTS.....redoublement ou exclusion de la formation (arrêté sur décision du chef d'établissement).

L'étudiant peut donc passer d'un semestre à l'autre jusqu'en S6 mais il devra - grâce aux rattrapages - obtenir les ECTS manquants.

L'attribution des ECTS est récapitulée à l'étudiant sur un document différent du PV délivré par le jury de la commission pédagogique. Ceux obtenus par compensation doivent être notés comme tels.

ATTRIBUTION PAR UE ET PAR SEMESTRE

Unités Enseignement	Crédits ECTS					
	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Humanités et cultures	8	8	7	6	4	4
Méthodologies, techniques et langues	11	11	10	7	5	6
Ateliers de création	9	8	12	7	11	17
Professionalisation	2	3	1	10	10	3

Si l'étudiant quitte le cursus en cours de formation, un relevé des crédits ECTS obtenus lui sera délivré (permettant par exemple d'intégrer une nouvelle formation).

3. Ponctualité - assiduité

LES RETARDS

Aucun retard ne sera toléré.

En cas de retards récurrents, le problème sera examiné par la CPE.

Trois retards valent une demi-journée d'absence comptabilisée dans le bilan de semestre.

LES ABSENCES

Absences dites justifiables

certificats médicaux, convocations examens, convocations concours, permis de conduire, jurys d'assise, décès d'un proche.

Absences recevables

Laissées à l'appréciation de la Conseillère Principale d'Éducation.

L'ASSIDUITÉ DE L'ÉTUDIANT EST PRISE EN COMPTE DANS UN TEMPS D'ÉVALUATION

Une absence à une évaluation d'un E.C. = l'étudiant est noté « AB » pour cette évaluation

aucune évaluation pour un E.C. = l'étudiant est noté « DEF » (défaillant) à l'EC

Les absences bloquent le calcul de la moyenne des EC et le système de compensation. L'UE ne peut être acquise, les ECTS ne peuvent être délivrés. L'étudiant doit passer une épreuve de rattrapage.

Seuil d'absences cumulées dépassé = l'étudiant est déclaré « DEF » (défaillant) à la formation.

Les absences en dehors des temps d'évaluation sont étudiées et tolérées jusqu'à 20% du volume horaire de chaque EC. Cela correspond à une vingtaine de demi-journées d'absence par semestre/année, selon le découpage annuel de chaque établissement.

Au delà des 20% l'UE ne peut être validée quelles que soient les notes sauf cas exceptionnel étudié à la commission pédagogique.

Lorsque l'absence d'un étudiant ne permet pas de procéder à une ou plusieurs évaluations d'un EC, l'EC est considéré comme non-évaluable, et donc décrété « non-évalué ».

Quelle qu'en soit la raison, en cas d'absence, vous devez en justifier le motif auprès de Madame Gbaguidi CPE, mais aussi au professeur soit par mail ou à défaut au début du cours suivant. Il vous appartient de vous tenir au courant du travail effectué pendant celle-ci et de vous mettre à jour.

Tout retard ou absence doit être rattrapé.

4. ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN DN MADE

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

1 - L'évaluation est rigoureusement confidentielle. Saisie anonyme, aucun nom cité admis.

2 - L'évaluation s'envisage comme un outil d'analyse, un dispositif d'aide à la formation, selon une approche collective, réflexive, productive sur les enjeux et modes de la formation.

3 - Cette évaluation est à entendre comme le lieu d'un dialogue au sein de la communauté éducative.

4 - Les bilans des évaluations doivent être explicites pour que les réponses apportées produisent des leviers d'action et d'amélioration.

5 - Les résultats sont présentés à la commission pédagogique ou au conseil de perfectionnement dans un principe cohérent d'amélioration continue.

PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE VOTRE PARCOURS DN MADE

Une enquête d'évaluation vous sera envoyée sur Pronote sous la forme d'un PDF interactif, elle a pour but de recueillir vos appréciations sur l'organisation de votre formation et sur le déroulement de certains enseignements de l'année en cours.

Vos réponses sont très importantes car elles permettront aux enseignants et au chef d'établissement d'avoir un retour sur vos conditions d'études.

:

Cette charte de la transparence a été conçue par une commission de travail composée de :

Anne Bezard,
Bettina Dumaire,
Martine Gasparov,
Éliane Gbaguidi,
Éric Mayer,
Michel Piazza.

UE : Unité d'enseignement

EC : Enseignement constitutif

ECTS : European Credits Transfer System

un parcours Licence est validé dès lors que 180 crédits ECTS ont été obtenus.

un parcours Master est validé quand 120 crédits ECTS ont été obtenus.